

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 18

Register: Quelques adresses utiles à Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NUMÉROS DU TARIF D'ENTRÉE	DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE	UNITÉ DE PERCEPTION	DROITS D'ENTRÉE	
			Tarif gén.	Tarif min.
Ex-604	Cylindres, disques ou galettes en cire minérale ou toutes autres matières, plastiques ou non, enregistrés ou non.....	ad. val.	(3) 50 %	25 %
Ex-605	Appareils pneumatiques et autres pour servir à jouer mécaniquement de l'harmonium et du piano à l'aide de carton ou de papier perforé, actionnés par pédales, manivelles, moteurs mécaniques ou électriques (1) indépendants de l'instrument qu'ils doivent faire fonctionner et se plaçant à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci.....	—	70 —	35 —
	Archets de violons, de violoncelles, de contrebasses ou d'autres instruments, baguettes d'archets (2), (finis ou non finis).....	—	(3) 90 —	45 —
	Accessoires et pièces détachées d'instruments à cordes (touches, chevilles, cordiers, chevalets, hausses d'archets, etc.).....	—	(3) 90 —	45 —
	Cordes harmoniques ou pour autres usages.....	—	90 —	45 —

(Décret du 26 octobre 1921).

(1) Les cartons et papiers perforés, les moteurs et accumulateurs électriques acquittent séparément les droits qui leur sont propres.

(2) Les instruments à cordes antérieurs à 1801 et leurs accessoires de même ancienneté, resteront admissibles aux conditions du tarif spécifique résultant des lois des 11 janvier 1892 et 20 mars 1910, non majorés du coefficient.

(3) Par application des dispositions de la loi du 29 juillet 1919, les instruments, appareils et objets qui ne bénéficient pas du tarif minimum, originaires des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, resteront admissibles aux droits du tarif général antérieur au décret du 28 mars 1921.

En outre sont exemptés du relèvement des droits du tarif général et exonérés des coefficients de majoration, les *aciers en barres* (n° 207 du tarif) destinés à la fabrication des ressorts.

(Décret du 7 octobre 1921)

Abrogation de droits de sortie. — Bauxites (minerai d'aluminium).

(Décret du 11 octobre 1921).

QUELQUES ADRESSES UTILES A PARIS

LÉGATION DE SUISSE : 51, avenue Hoche.
Tél. : Elysées 05-84.

Bureaux ouverts de 9 h. et demie à 12 heures
et de 14 heures à 16 heures

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉ-
RAUX : 20, rue Lafayette. Tél. : Central
63-30.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE : 10, rue des Mes-
sageries. Tél. : Central 26-63.

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE : 10, rue
Hérolde.

CERCLE AMICAL HELVÉTIQUE : Café de la
Métropole, 28, Boulevard Jules Ferry.

DÉJEUNER SUISSE : restaurant Ronceray, bou-
levard Montmartre, 12, tous les mercredis
à 12 h. 1/2.

Pour le Comité de Direction :

Le Président : FERDINAND DOBLER.